

PARE-VAPEUR

PARE-VAPEUR est un écran pare-vapeur/frein vapeur translucide et doté d'une résistance élevée à la déchirure. Il peut se poser, soit en toiture de manière traditionnelle sur support discontinu, soit en mur sur support continu ou discontinu.

Domaine d'emploi

PARE-VAPEUR est utilisé en tant que pare-vapeur/frein vapeur et/ou pare-vent (pour améliorer l'étanchéité à l'air du bâti).

PARE-VAPEUR est un écran pare-vapeur/frein vapeur, pour une utilisation en mur, sol et toiture, conforme à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois »).

PARE-VAPEUR est un écran pare-vapeur/frein vapeur pour une utilisation en toiture conforme au cahier CSTB 3560 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

Nota : **PARE-VAPEUR** n'est pas destiné à être utilisé comme pare-vapeur en climat de montagne dans le cadre du procédé **SARKING**.

Constituants

	PARE-VAPEUR
Masse surfacique	120 ± 12 g/m ²
Face supérieure	Film polyéthylène
Face inférieure	Film non-tissé polypropylène

Conditionnement

	PARE-VAPEUR
Dimensions du rouleau : - Longueur - Largeur	20 m 1,50 ± 0,02 m
Poids du rouleau	3,6 kg environ
Couleur	Translucide
Marquage	Chaque rouleau est étiqueté conformément aux dispositions du marquage CE
Stockage	Sur un support plan à l'abri des intempéries et des variations importantes de températures

Caractéristiques - Marquage CE

PARE-VAPEUR est un écran pare-vapeur/frein vapeur conforme à la norme EN 13984.

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécification Technique Harmonisée
Étanchéité à l'eau	Conforme	EN 13984:2013
Résistance au choc	NPD	
Durabilité : après vieillissement artificiel résistance aux bases	Conforme NPD	
Résistance à la déchirure (au clou) (N) - Longitudinale - Transversale	130 160	
Résistance du joint	NPD	
Résistance à la vapeur d'eau (Sd en m)	26 [-7;+4]	
Propriétés en traction Résistance (N/50 mm) - Longitudinale - Transversale	180 140	
Allongement (%) - Longitudinale - Transversale	30 40	
Réaction au feu	NPD	
Substances dangereuses	Conforme	

Caractéristiques (hors marquage CE)

Classe d'émissions de substances volatiles dans l'air intérieur	A+
---	----

Mise en œuvre

PARE-VAPEUR est mis en œuvre selon la norme NF DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois » ou selon le Cahier CSTB 3560*V2 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

PARE-VAPEUR doit être placé de manière continue du côté intérieur du local chauffé entre l'isolation et le revêtement intérieur. Il doit concerner la totalité de l'enveloppe extérieure du logement ou du bâtiment chauffé.

- **Mise en œuvre d'un système d'étanchéité à l'air :**

PARE-VAPEUR est déroulé et maintenu par agrafage sur les structures bois.

Afin de garantir une meilleure étanchéité à l'air du bâti, un recouvrement entre les lés de 10 cm minimal est respecté.

L'ensemble des recouvrements, horizontaux et verticaux, sont jointoyés de façon continue avec l'adhésif.

Un cordon continu de mastic est déposé pour jointoyer **PARE-VAPEUR** avec l'ensemble des parois : sol, plafond et menuiseries.

Indications particulières

Hygiène, sécurité et environnement :

PARE-VAPEUR n'est pas classé dangereux selon les réglementations françaises et européennes.

Consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) pour des informations complémentaires.

Système de Management intégré QSE :

PARE-VAPEUR est fabriqué et contrôlé sous un système de management intégré **Qualité (ISO 9001)**.